

ASSEMBLÉE NATIONALE29 novembre 2013

PLFR 2013 - (N° 1547)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 280

présenté par
M. Eckert

ARTICLE 14

I. - À l'alinéa 7, substituer aux mots :

« d'obtention »

les mots :

« de délivrance ».

II. - En conséquence, procéder à la même substitution à l'alinéa 11.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination rédactionnelle.